

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

Rectificatif



Occupation du domaine public – emplacement abris ou bars à chats

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure
VU la demande de l'Association Chat'vagabonde.

Considérant que l'Association Chat'vagabonde a pour objet de permettre aux chats errants d'Holtzheim de vivre en harmonie avec la population en limitant leur prolifération par la stérilisation et en diminuant la prolifération des maladies en leur apportant des soins et de de la nourriture ;

Considérant qu'il y a lieu pour les actions menées par Chat'vagabonde pour venir en aide aux chats errants de Holtzheim, d'autoriser l'emplacement des différents abris ou bars à chats ;

MICHEL BUNO
Maire de Holtzheim
ARRETE

Article 1^{er}

La commune autorise l'association Chat'Vagabonde à utiliser l'espace public pour l'emplacement d'abris ou bars à chats sur les espaces suivants :

- Clan du 69 rue de Lingolsheim : bars à chats et/ou abris situé dans le parc du Foyer Saint Laurent
- Clan du Gymnase : abris et/ou bars à chats situé sous le gymnase et dans le jardin du gymnase
- Clan de la rue Saint Pirmin : abris et/ou bars à chats installé sur l'espace vert public à la lisière de la petite forêt le long de la Bruche
- Clan de la rue des Serruriers : installation d'un bar à chats sur l'espace vert le long du parking public à côté de la place de la Fontaine

Article 2

Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais du demandeur.

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Association « Chat Vagabonde », Mme Claudia Meney

Holtzheim le 28 septembre 2022.

Madame le Maire

Pia IMBS

Par délégation du Maire

MICHEL Bruno
Adjoint au Maire

